

Légende Projet d'aménagement général

- Règlement grand-ducal du 8 mars 2017
- Parcelle cadastrale/immeuble
 - Délimitation de la zone verte
 - Délimitation du degré d'utilisation du sol
 - Délimitation de la modification partielle du PAG
 - Courbes de niveau (source: BD-LTC)
 - Cours d'eau /Ruisseau (source: BD-LTC)
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :**
- Zones d'habitation (art. 1)
 - Zones mixtes (art. 2)
 - HAB-1 Zone d'habitation 1
 - MIX-v Zone mixte villageoise
 - HAB-2 Zone d'habitation 2
 - MIX-r Zone mixte rurale
 - BEP Zone de bâtiments et équipements publics (art. 3)
 - Zone d'activités
 - ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1 (art. 4)
 - SPEC Zone spéciale - Zone du château (art. 7)
 - REC Zone de sport et de loisirs (art. 5)
 - JAR Zone de jardins familiaux (art. 6)
 - 1 - Zone de camping
 - 2 - Zone de résidences secondaires
 - 3 - Aire de récréation

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.
			min.

- Zones destinées à rester libres (art. 11)**
- AGR Zone agricole
 - VERD Zone de verdure
 - FOR Zone forestière

- Zones superposées**
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 16)
 - Zone d'aménagement différé (art. 12)
 - Zone de servitude "urbanisation" (art. 13)
 - Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
 - Servitude "urbanisation - corridor"
 - Servitude "urbanisation - tampon"
 - Servitude "urbanisation - Fohren nord"
 - Servitude "urbanisation - Alignements"
 - Servitude "urbanisation - Ecologique"

- Secteur protégé d'intérêt communal (art. 14)**
- Secteur protégé de type "environnement construit"
 - Construction à conserver
 - Petit patrimoine à conserver
 - Alignement d'une construction existante à préserver

- Zones de risques naturels prévisibles (art. 15)**
- Zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain
 - 1 - Eboulement d'éléments rocheux
 - 2 - Eboulis de pente - Glissement de terrain
 - 3 - Glissement de terrain

- Limites de PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur**
- BA-1 Etiquette PAP approuvé

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives (section 7) :

- à l'aménagement du territoire
 - Plan d'occupation du sol
 - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
 - Grands Ensembles Paysagers - Vallée de l'Our
 - Projets Plan directeur sectoriel transport
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
 - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000
 - Arbres remarquables subventionnables
- à la protection des sites et monuments nationaux
 - Monuments nationaux classés et proposés (état au 27 Décembre 2022)
 - (Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A-N°62 du 10 août 1983)
- à la gestion de l'eau - Zone inondable
 - HQ extrême
 - HQ 100
 - HQ 10
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
 - bruit
 - route nationale
 - chemin repris

- Informations complémentaires (section 8) :**
- Biotopes - art. 17 PNRN (à titre indicatif et non-exhaustif)
 - Zones soumises aux dispositions de l'art. 17 et/ou l'art. 21 PNRN (à titre indicatif et non-exhaustif)
 - Réseaux collectifs sur terrain privé à titre indicatif (état au 11 Février 2020)

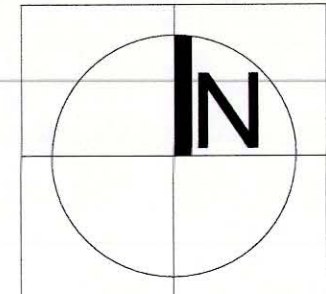
N° sur le plan	N° du dossier Ministère de l'Intérieur	Localité	Rue ou Lieu-dit	Approbation définitive Ministère de l'Intérieur
TA-1	14122/68C	Tandel	Op der Huuscht	15.02.2005
TA-2	18426/68C	Tandel	Am Dall	07.03.2019
TA-3	18771/68C	Tandel	Am Dall	22.03.2021

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Administration Communale de Tandel, B.P. 141, L-9202 Diekirch

PROJET : **Projet d'Aménagement Général Partie graphique**

DATE: 22 JANV 2024 | DESSINE: BNG/LM | CONTRÔLE: G | ÉCHELLE: 1/2500 | FORMAT: A1 | DATE INDICE: - | N° INDICE: -

Signature: Léon Zifoden



Projet d'Aménagement Général

FICHER : IFS01_BENG_LOCALDATA_PAPAYA\DOSSIERS\PAG-TANDEL-04-G-134\04_PAG\240213-331_P_PAG_PG.DWG

papaya urbanistes et architectes paysagistes

VANDRIESSCHE urbanistes architectes

TANDEL

PAG PARTIE GRAPHIQUE

Nombre de Plan: **331**

Avancement de projet: **PAG** | Nombre de plan: **4**